REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

3380
N°...../MSHP/CAB/2026

Conakry, le 08 OCT 2026

Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAO)
AAO : N°06/MSHP/CAB/PRMP/2026

Mesdames, Messieurs,

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'avis de non-objection sur le plan annuel de passation des marchés N°0033/MEF/DGCMP/DESuivi/SFPP/2026 en date du 11/01/2026.

2. Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, sollicite et a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer l'acquisition de consommables médicaux pour les hôpitaux. Il a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de fourniture de consommables médicaux pour les hôpitaux. Les produits seront fournis sur site dans un délai n'excédant pas trois (3) mois.

3. Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture des consommables médicaux en lot unique :

Lot unique : Consommables médicaux (Hôpitaux)

4. La participation à cet Appel d'Offres Ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des Marchés Publics concerne les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) Tel : 620 03 80 85, au Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, sis à Almamya, Commune de Kaloum, et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessus de 9 heures à 16 heures GMT du lundi au jeudi et de 9 heures à 13 heures les vendredis.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir un jeu complet du dossier d'Appel d'Offres Ouvert qui peut être retiré contre un reçu de paiement d'une somme forfaitaire non remboursable de : Deux millions francs guinéens (2 000 000 GNF). Les paiements seront effectués à la Banque Centrale de la République de Guinée comme suit :

- ✓ 50% au compte N°41 110 71 « Receveur Central du Trésor »
- ✓ 30% au compte N°2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG
- ✓ 20% au compte de l'Autorité contractante

Une redevance de régulation de **0,60%** du montant hors taxe du marché sera prise en charge par l'Attributaire de marché conformément aux dispositions de l'article 41 du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 07 août 2020.

Les offres doivent comprendre les frais d'immatriculation du contrat de **0,3%** du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics, conformément aux dispositions de l'arrêté A/2023/1015/MEF/CAB/SGG du 23 mars 2023, portant attribution, organisation de la DGCMP.

7. Les offres doivent être rédigées en langue française et devrons être déposées en quatre (4) exemplaires dont une (1) copie originale et trois (3) copies au Service Passation des Marchés Publics du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Rez de chaussé, quartier Almamya, Commune de Kaloum au plutard le 13/11/ **2026 à 10 heures 00 mn**.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des représentants des Soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis, le 13/11/ **2026 à 10 heures 30 mn** qui aura lieu dans la salle de conférence du Ministère de la Santé et de l'hygiène Publique.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission égale à **1,5%** du montant de l'offre pour chaque lot et demeurera valide pendant vingt-huit (28) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre de 120 jours

8. Les offres doivent demeurer valides pendant une durée de **120 jours** à compter de la date limite de soumission. Les offres qui ne parviendront pas aux dates et heures indiquées dans les DPAO seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

Les offres seront ouvertes en présence d'un représentant de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis, les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Une version électronique de l'offre technique (scanné PDF) et financière (sous forma Excel et scanné PDF) sur clé USB (bordereau des prix unitaires).

Je vous prie d'agréer **Mesdames et Messieurs**, l'expression de mes salutations distinguées.

Ministère de la Sante et de L'Hygiene Publique
N° 057100
Le Ministre

RG **Madame Khaïté SALL**

Toute falsification ou contrefaçon sera punie de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 50 000 000GNF à 150 000 000GNF, articles 613 du code pénal guinéen